

AABAC
Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social 29 chemin de la Guiblinière 44300 NANTES
RCS DE NANTES 809 109 762

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 09/09/2025

Monsieur Fabrice Edouard Marie **NICOLAZO**, formateur, époux de Madame Céline **GADAUT**, demeurant à CARQUEFOU (44470) 21 rue Arthur Ecomard.
Né à LOUDEAC (22600) le 30 janvier 1970.

Marié à la mairie de SEICHAMPS (54280) le 12 juillet 2003 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Louis HENNEVIN, notaire à CALUIRE-ET-CUIRE (69300), le 2 juillet 2003.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

En instance de divorce.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Agissant en qualité de Président de la Société dénommée **AABAC**, Société par actions simplifiée au capital de 20 000,00 €, dont le siège est à NANTES (44300), 29 chemin de la Guiblinière, identifiée au SIREN sous le numéro 809 109 762 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'article 4 des statuts prévoit ce qui suit littéralement rapporté :

« **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé : **29 chemin de la Guiblinière 44300 NANTES***

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence ».

Le Président décide de transférer le siège social de la société dénommée AABAC, ci-dessus plus amplement dénommée, dont le siège social se situe actuellement à NANTES (44300), 29 chemin de la Guiblinière, à l'adresse suivante :

158 route de Saint-Joseph 44300 NANTES, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Par suite de la première décision des présentes, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts et de le remplacer par ce qui suit :

« **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à NANTES (44300), 158 route de Saint-Joseph.

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence ».

TROISIEME DECISION

Le Président décide de modifier son adresse, qui est désormais la suivante :

158 route de Saint-Joseph 44300 NANTES

QUATRIEME DECISION

Par suite de la troisième décision des présentes, le Président décide de modifier l'article 35 des statuts et de le remplacer par ce qui suit :

« ARTICLE 35 – NOMINATION DU PRESIDENT

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Monsieur Fabrice NICOLAZO

Né le 30 janvier 1970 à LOUDEAC (22)

De nationalité française

Demeurant 158 route de Saint-Joseph - 44300 NANTES

Monsieur Fabrice NICOLAZO accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions ».

CINQUIEME DECISION

Le Président décide de donner tous pouvoirs à tout cleric, salarié ou collaborateur de la société ESTUAIRE NOTAIRES, titulaire d'un office notarial à la résidence de NANTES, 1 mail du Front Populaire, à l'effet de déposer le dossier de changement de siège social au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, d'effectuer tous dépôts, immatriculation, modifications et radiations concernant la société susvisée auprès des registres, avec faculté de délégation.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Signature :

En sa qualité de Président de la société AABAC

Signé le 09-09-2025

Fabrice Nicolazo

✓ Certified by  yousign